REGLEMENT DU SYMPOSIUM DE SCULPTURE PIERRE / METAL / BOIS / AUTRES

Association Espace Bourdelle

Festival de la Sculpture de Montauban

7 /13 juin 2027 à Montauban (82)

THEME : Mondes étranges

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le symposium de sculpture sur pierre, ou métal est organisé par l'association Espace Bourdelle :

Association Loi 1901

Reconnue d'intérêt général à caractère culturel

172 rue Gustave Jay

82000 Montauban

05 63 63 90 15 / 06 03 17 26 03

www.espacebourdellesculpture.org

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE TRAVAIL – ASSURANCE

Le symposium débutera le lundi 7 juin à 9h

ESPACE BOURDELLE, 172 rue Gustave Jay à Montauban

L'association fournira :

Pour les sculptures sur pierre : les blocs de pierre calcaire type pierre de Lens ou pierre du portugal

(1 bloc bas-relief 14x90x140cm, 1 bloc 112x70x36, 1 bloc 112x70x36,)

Pour les sculptures en métal : le métal nécessaire pour le projet : fer plat, IPN et acier de récupération…

Pour les sculptures en bois : Peuplier, platane, à nous demander en amont.

Autres matériaux : les autres matériaux seront à fournir par l'artiste, remboursement sur factures.

Les sculpteurs travailleront en extérieur, dans les espace verts de l'Espace Bourdelle. Ils répondront aux questions du public venu à leur rencontre et contribueront ainsi à l'animation du symposium et à la découverte de leur art.
L'utilisation d'outillage électrique sera permise.
Les sculpteurs devront apporter tout l'outillage necessaire et personnel, notamment les disques diamant ou le poste à souder.
Un compresseur collectif sera à disposition.

Les sculpteurs devront être présents sur site tous les jours de 10H00 à 18H00 (repas de midi pris sur place)
Le Symposium aura lieu quelques soient les conditions climatiques, à la fin de chaque journée, les sculpteurs devriont rendre propre leur lieu de travail.
Dimanche 13 juin 17h : Apperitif concert de clôture et de réception des oeuvres.
La présence des sculpteurs est conseillés.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITÉ

L'artiste travaille sur son emplacement sous sa propre responsabilité et veille à la sécurité des personnes présentes.
Les sculpteurs sélectionnés devront fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle et tous documents assurant de sa protection sociale.

ARTICLE 4 : NOURRITURE – HEBERGEMENT – FRAIS DE DEPLACEMENT

Les repas :

sont pris en charge le repas de midi ainsi que l'hébergement pour la période du symposium (du 7 juin au soir au 13 juin au midi). Reste à charge pour l'artiste le repas du soir et le petit déjeuner. (Possibilité de stationner camion et camping car à l'Espace Bourdelle).
Les frais personnels tels que téléphone, boisson hors repas etc… seront à la charge des participants.

ARTICLE 5 : DATE ET CONDITIONS DE DEPOTS DES CANDIDATURES

La candidature est gratuite sauf frais de dossier et adhésion à l'association.
La date limite de réception des dossiers de candidatures est fixée au 25 janvier 2027. Le dossier doit être envoyé uniquement par mail : espace.bourdelle@gmail.com
Tout dossier incomplet ne sera pas examiné par le jury.

ARTICLE 6 : COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier sera obligatoirement composé :
Du présent règlement daté et signé, constituant un engagement de participation au symposium sur la totalité de la durée de celui-ci en cas de sélection.
Du CV avec les coordonnées.
De croquis ou photographies du projet.
D'un court texte expliquant la démarche artistique et les motivations de l'artiste.
De photographies d'au moins une sculpture déjà réalisée en symposium.
Règlement de 38euros (adhésion et frais de dossier)

ARTICLE 7 : SELECTION DES CANDIDATS

L'association nommera un comité de sélection composé de membres de l'association afin de choisir les 3 à 5 candidats. La liste des candidats sélectionnés sera communiquée par téléphone avant le 3 février 2027.
L'organisateur se réserve le droit de modifier le nombre de sculpteurs.

ARTICLE 8 : INDEMNITES

Chaque sculpteur recevra une indemnité de 700 euros à la fin du symposium. Les frais de déplacement des sculpteurs ne sont pas pris en charge.

ARTICLE 9 : EXPOSITION

Chaque sculpteur devra faire connaître son travail en exposant 5 à 6 sculptures dans une salle d'exposition gardée par des bénévoles. L'exposition sera ouverte au public aux heures habituelles des lieux.
L'installation des sculptures se fera sous la responsabilité de l'association. Fin de l'exposition le 13 juin 18h, démontage le 14 juin à 9h..
L'association décline toute responsabilité quant aux dommages et aux vols que les œuvres pourraient subir. Il est demandé aux artistes d'assurer leurs œuvres.

ARTICLE 10 : Frais de participation

Chaque artiste sélectionné devra envoyer un chèque de 38 euros (adhésion et frais de dossier) pour valider sa participation. Ce chèque sera rencaissé avant sa participation au Symposium. Dans le cas où la sculpteur ne pourrait réaliser son œuvre du fait de son absence, de manque de sérieux dans son travail, ou pour toute autre raison, le contrat d'engagement sera rompu immédiatement, ce qui signifie la fin de la prise en charge de l'hébergement et de la restauration.

ARTICLE 11 : DROITS D'AUTEURS ET DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les oeuvres issues du symposium deviendront propriété de l'association Espace Bourdelle. L'artiste n'en conserve que le droit moral.
Les projets, les maquettes ainsi que les éventuelles publications des photos des œuvres à titre d'information, de publicité ou d'édition, deviendront la propriété de l'association. A cet égard un contrat de cession des droits d'auteur sera signé par l'artiste qui ne conservera que son droit moral.
Pendant et après le symposium, les sculpteurs ne pourront pas s'opposer à la prise et à la diffusion de photographies, de films ou autres supports.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Symposium de Sculpture Pierre ou Métal

Festival de la sculpture de Montauban du 8 au 14 juin 2026

Espace Bourdelle Sculpture
172 Rue Gustave Jay
82000 Montauban
Tél.: 05 63 63 90 15
Ecole Ateliers de Sculpture
www.espacebourdellesculpture.org

Thème libre

NOM : .....

Prénom : .....

N° SIRET : .....

ou Chambre des métiers (lieu et N°) : .....

ou Association artistique :.....

ou autres (préciser) : .....

N° Sécurité Sociale :.....

Adresse :.....

.....

Code Postal & Ville : .....

Pays : .....Nationalité : .....

Tél : .....

E-mail :.....

Site internet et/ou blog : .....

Je m'engage à respecter toutes les conditions figurant dans le règlement du Symposium de Sculpture en pierre ou en métal dont j'ai pris connaissance.

Fait à ..... Le

……

Signature :

Dossier à renvoyer signé et complété avec le règlement signé avant le 25 janvier 2027 à : espace.bourdelle@gmail.com / Responsable 06 03 17 26 03 Alixe A.ACQUIER